

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2023

Secrétaire de séance : madame DENISE LEVAN

n° 8.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Remboursement location de la salle de l'Union
Au Club US Aulnoy Football

M le Maire expose que l'US Aulnoy Football avait sollicité la location de la salle de l'Union avec cuisine les 16 et 17 décembre pour l'organisation d'un repas.

Cette réservation lui a été accordée pour un coût s'élevant à 408,50 € (premier jour à 195 €, second jour à 213,50 € selon la délibération du 7 décembre 2022).

Cette somme a été payée par le club.

Cependant, dans le déroulement des Délires de Noël du 17 décembre 2023, la salle de l'Union accueillera un concert de chants de Noël par la chorale le Chant des Aulnes.

La salle ne peut donc ce jour-là être réservée par l'US Aulnoy Foot.

Informé, le club a donc sollicité la réservation de la salle la seule journée de samedi 16 décembre 2023 et a payé ladite réservation pour un coût s'élevant à 195 €.

Aussi la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique a émis un avis favorable en date du 28 novembre 2023 au remboursement de la somme de 408,50 € déjà versée par le club.

M le Maire appelle le conseil municipal à émettre un avis favorable sur ce remboursement.

En cas d'accord, cette dépense sera prévue au Budget Primitif de l'année 2024.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Denise LEVAN

Le Maire,

Publiée sur le site internet le : vendredi 2 février 2024

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : jeudi 28 décembre 2023